

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Alexandra Lemay
 Jacinthe Breault
 Marc Pelletier
 Mélanie Desjardins
 Dominique Mondor
 Mannix Marion

M. Pascal Blais, directeur général et greffier-trésorier et M^e Richard B. Morasse, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sont aussi présents.

M. le maire, Alain Bellemare, présente les "Faits saillants du budget 2022". Il mentionne différentes actions prévues, les grandes lignes de la taxation 2022 et l'envergure du programme triennal en immobilisations des années 2022 à 2024 inclusivement.

Le directeur général et greffier-trésorier produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Adoption du budget 2022 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024
2. Période de questions

Adoption du budget 2022 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

2021-1213-492

Le directeur général et greffier-trésorier soumet les prévisions budgétaires pour l'année 2022. Le sommaire ci-après fait partie intégrante du présent procès-verbal.

REVENUS

Fonds d'administration

Revenus de sources locales

Taxes

. Foncières générales	3 628 325 \$	
. Foncières – Amélioration du réseau routier	471 660	
. Foncières, Sûreté du Québec	870 800	
. Service eau/compensation	340 225	
. Service égout/compensation	249 250	
. Répartition locale	1 443 782	
. Enlèvement des ordures	381 947	
. Service éclairage/compensation	<u>37 390</u>	7 423 379 \$

Compensation tenant lieu de taxes

. Immeubles/écoles élémentaires	<u>85 000 \$</u>	85 000 \$
---------------------------------	------------------	------------------

Autres services rendus

A) <u>Administration générale</u>			
. Location - Terrains industriels	29 000 \$		
. Autres - Photocopies	200		
. Publicité - Le Paulois	<u>2 250</u>	31 450 \$	
B) <u>Transport</u>			
. Location - Abri portatif et divers (fonte, fer)	400 \$		
. Recouvrement - Voirie	10 000		
. Location local (70, chemin Delangis)	<u>5 000</u>	15 400 \$	
C) <u>Hygiène du milieu</u>			
. Racc. Aqueduc/égout et compteurs d'eau	<u>11 200 \$</u>	11 200 \$	
D) <u>Urbanisme</u>			
. Recouvrement - Urbanisme	<u>3 000 \$</u>	3 000 \$	
E) <u>Loisirs et culture</u>			
. Inscriptions - Cours divers	19 000 \$		
. Inscriptions - Patinage artistique	0		
. Inscriptions - Hockey mineur	0		
. Inscriptions - Semaine de relâche	5 500		
. Inscriptions - Camp de jour	91 000		
. Inscriptions - Baseball mineur	0		
. Location - Terrains sportifs	500		
. Terrains - Vente de garage	<u>0</u>	116 000 \$	
F) <u>Centres communautaires et bibliothèque</u>			
. Location de salles	7 500 \$		
. Revenus de conciergerie	1 500		
. Amendes et location de volumes	<u>50</u>	9 050 \$	
G) <u>Loyers</u>			
. Location - Gymnase (école)	1 000 \$		
. Location - Pavillon du Parc	<u>1 500</u>	2 500 \$	
H) <u>Autres</u>			
	<u>50 \$</u>	50 \$	
			188 650 \$

Autres revenus de sources locales

. Permis - Fosses septiques	450 \$		
. Permis de construction	11 700		
. Intérêt de banque	20 000		
. Intérêt arriérés de taxes	75 000		
. Droits sur les mutations	475 000		
. Amendes et pénalités	45 000		
. Remb. Redevances sablières	650		
. Remb. Rôle en ligne	6 000		
. Modification zonage	<u>750</u>	634 550 \$	

Transferts inconditionnels

. Pacte fiscal (TVQ)			82 000 \$
----------------------	--	--	------------------

Transferts conditionnels

. Subvention - Programme d'aide à la voirie locale	12 000 \$		
. Subvention - Passages à niveau	10 500		
. Subvention - Emplois d'été	4 000		
. Subvention - Famille au Jeu	0		
. Subvention - Fête de la famille	2 500		
. Commandites - Mardis d'août	1 000		

. Commandites - Folies blanches	1 000	
. Subvention - Collecte sélective	0	
. Subvention - Soirée des Bénévoles	500	
. Subvention - Progr. d'accompagnement en loisir	2 000	
. Intérêt - Pavillon du parc Amyot, Préco rue Royale et Place Morin, TECQ, PIQM, bibliothèque	42 500	76 000 \$

TOTAL DES REVENUS: **8 489 579 \$**

Plus: affectations

. Affectation - surplus accumulé	1 050 000 \$	
. Affectation - fonds de roulement	<u>-289 306</u>	760 694 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS: **9 250 273 \$**

DÉPENSES

Administration générale

. Législation	229 499 \$	
. Application de la loi	1 000	
. Gestion financière et administrative	793 119	
. Greffe et élection	0	
. Évaluation	90 950	
. Autres	<u>347 481</u>	1 462 049 \$

Sécurité publique

. Police	882 030 \$	
. Répartition - MRC	6 545	
. Protection contre l'incendie	374 550	
. Sécurité civile (services professionnels)	<u>60 000</u>	1 323 125 \$

Transport routier

. Voirie municipale	932 475 \$	
. Enlèvement de la neige	437 650	
. Éclairage de rues	64 050	
. Circulation	6 000	
. Transport en commun	<u>98 265</u>	1 538 440 \$

Hygiène du milieu

. Aqueduc	350 225 \$	
. Traitement des eaux usées	107 780	
. Égouts	150 655	
. Enlèvement et destruction des ordures	388 540	
. Bacs roulants bleus	20 485	
. Autres (CARA)	200	
. Répartition - MRC	<u>13 355</u>	1 031 240 \$

Urbanisme et mise en valeur du territoire

. Urbanisme et zonage	309 155 \$	
. Promotion et développement industriel	41 140	
. Office municipal d'habitation	<u>14 540</u>	364 835 \$

Loisirs

. Complexe communautaire	125 025 \$	
. Gymnase - école	1 500	
. Patinoires et anneau de glace	64 800	
. Parcs et terrains de jeux	160 950	
. Pavillon du parc	35 250	
. Activités - Camp de jour	292 400	
. Autres	328 385	
. Fête de la Famille	13 290	
. Semaine de relâche	14 500	1 036 100 \$

Culture

. Bibliothèque	193 475 \$	
. Concerts - Mardis d'août	27 750	221 225 \$

Autres dépenses

. Frais de financement	548 059 \$	548 059 \$
------------------------	------------	-------------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: **7 525 073 \$**

Autres activités financières

. Remboursement capital		1 183 200 \$
-------------------------	--	---------------------

État activités - investissement **542 000 \$**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES: **9 250 273 \$**

Considérant que, d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Saint-Paul a, à prévoir au cours de l'année 2022, des dépenses s'élevant à 9 250 273 \$;

Considérant que, pour défrayer ces susdites dépenses, la Municipalité de Saint-Paul prévoit des revenus non fonciers de 4 279 488 \$;

Considérant que, pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis la somme de 4 970 785 \$;

Considérant que le Conseil municipal doit également adopter le programme des dépenses en immobilisations pour 2022, 2023 et 2024;

Considérant que M. Alain Bellemare, maire, explique verbalement les orientations et les impacts des prévisions budgétaires 2022;

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaires 2022 ainsi que le chiffré 2022 soient adoptés dans leur forme et teneur;
- 3- Que, pour fins d'équilibre budgétaire, une somme de 1 050 000 \$ provenant du surplus libre soit appropriée au présent budget;

- 4- Qu'une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de la Municipalité de Saint-Paul au taux de 0,685 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation, le tout, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté;
- 5- Que le Conseil municipal précise que le taux de la taxe foncière générale de 0,668 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation apparaîtra au compte de taxes comme suit:
- | | |
|---------------------------------|---|
| taxe foncière générale: | 0,500 \$ du 100 \$ d'évaluation; |
| amélioration du réseau routier: | 0,065 \$ du 100 \$ d'évaluation; |
| foncière, Sûreté du Québec: | <u>0,120</u> \$ du 100 \$ d'évaluation; |
| | 0,685 \$ |
- 6- Que, de plus, le Conseil municipal adopte le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 » dans sa forme et teneur.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Réjean Saint-Yves:

M. Saint-Yves demeurant au 219, rue Lasalle, Saint-Paul, demande à M. le maire, Alain Bellemare, si l'aménagement du terrain de tennis pourrait être réalisé dans le sens inverse de l'actuel terrain.

M. le maire. Alain Bellemare, informe M. Saint-Yves que lors de l'aménagement du terrain de tennis, cette option sera analysée.

M. Réjean Saint-Yves:

Comme deuxième question, M. Saint-Yves demande s'il est possible de connaître le salaire des élus municipaux et si ceux-ci seront augmentés en fonction de l'IPC en 2022.

En réponse à la question de M. Saint-Yves, M^{me} Mélanie Desjardins mentionne que le salaire du maire est d'environ 45 000 \$ et que celui d'un conseiller est de 15 000\$.

De plus, M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Saint-Yves que les salaires sont disponibles directement sur le site Internet de la Municipalité et que ceux-ci seront bel et bien indexés annuellement en fonction de l'IPC établi en septembre de chaque année pour la région de Montréal. M. le maire, Alain Bellemare, rappelle que le salaire est régit par le règlement sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Paul.

Fin de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 19 h 23.

(Signé)

Alain Bellemare

Pascal Blais

M. Alain Bellemare
Maire

M. Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire